



EXTRAIT DU REGISTRE.
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
SEANCE DU 14 AVRIL 2008

PRESENTS : M. Jean GRENET, Président ; MM. BOROTRA, ESPILONDO, LABAYLE, Michel VEUNAC, MONDORGE, MILLET-BARBÉ, GRENADE, Vice-Présidents ; MM. ETCHEGARAY, VOISIN, Conseillers Membres du Bureau ; Mme BISAUTA, M. GOUFFRANT, Mme GENTILI, MM. POMMIEZ, LOZANO, Délégués Titulaires de la Ville de Bayonne ; MM. DAUBAGNA, ROUX, PAUL-DEJEAN, Mme JARRAUD-VERGNOLLE, M. Jacques VEUNAC, Délégués Titulaires de la Ville d'Anglet ; MM. Jakes ABEBERRY, LAFITE, Délégués Titulaires de la Ville de Biarritz ; Mme DURRUTY, M. CAUSSE, Mme CASTEL, M. LACASSAGNE, Délégués Suppléants de la Ville de Bayonne ; M. CAZAUX, Mme GETTEN PORCHÉ, M. LIÉNARD, Délégués Suppléants de la Ville d'Anglet ; MM. POUEYTS, DOMÈGE, Mmes PRADIER, LANNEVERE, Délégués Suppléants de la Ville de Biarritz.

ABSENTS OU EXCUSES : M. BRISSON, Mme CONTRAIRES, Délégués Titulaires de la Ville de Biarritz ; M. CÉLAN, Délégué Suppléant de la Ville d'Anglet.

PROCURATIONS : M. BRISSON à M. DOMÈGE ; Mme CONTRAIRES à Mme LANNEVERE.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GOUFFRANT.

O/J N° 7 - ADMINISTRATION GENERALE.

MISE EN PLACE DE LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES. ELECTION DES MEMBRES TITULAIRES ET SUPPLEANTS.

Monsieur Jean GRENET présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La Commission d'Appels d'Offres est l'organe consultatif ou de choix dans les procédures formalisées de marchés et d'accords-cadres de travaux, de fournitures et de services.

Sa composition est régie par les dispositions des articles 22 à 25 du Code des Marchés Publics et de l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Aux termes de ces dispositions, la Commission est présidée de droit par le Président de la Communauté d'Agglomération ou son représentant.

...

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.
Le Président,

Certifié exécutoire.

Transmis à la Sous-Préfecture

de Bayonne le 14 AVR. 2008

Affiché le 14 AVR. 2008



Jean GRENET

Elle comprend cinq membres titulaires et cinq membres suppléants élus par le Conseil Communautaire, parmi ses conseillers titulaires.

Les élus du Conseil de la Communauté d'Agglomération, membres de la Commission d'Appels d'Offres, ont voix délibérative ; la voix du Président est prépondérante en cas de partage.

Il est en conséquence demandé au Conseil de la Communauté d'Agglomération de bien vouloir procéder à l'élection de :

- 5 membres titulaires
- 5 membres suppléants

pour siéger à la Commission d'Appels d'Offres.

Sont candidats :

- Titulaires : Mme GENTILI, MM. MONDORGE, VOISIN, GRENADE, BRISSON.
- Suppléants : MM. CAUSSE, ROUX, GETTEN PORCHÉ, DOMÈGE, POUEYTS.

Après vote, ont obtenu :

Titulaires :

Mme GENTILI	24 voix
M. MONDORGE	24 voix
M. VOISIN	24 voix
M. GRENADE	24 voix
M. BRISSON	24 voix

Suppléants :

M. CAUSSE	24 voix
M. ROUX	24 voix
Mme GETTEN PORCHÉ	24 voix
M. DOMÈGE	24 voix
M. POUEYTS	24 voix

Sont élus en tant que membres de la Commission d'Appels d'Offres :

- Titulaires : Mme GENTILI, MM. MONDORGE, VOISIN, GRENADE, BRISSON.
- Suppléants : MM. CAUSSE, ROUX, GETTEN PORCHÉ, DOMÈGE, POUEYTS.

Il est précisé que ladite Commission revêt un caractère permanent, c'est-à-dire qu'elle interviendra pour la durée du mandat sur l'ensemble des procédures pour lesquelles elle a compétence.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ